Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20261113-261113_01-DE

**N° 261113-01**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DE PLOUMILLIAU

**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 13 novembre 2026 à dix-sept-heures trente, le Conseil d'administration de la caisse des écoles de Ploumilliau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Yann KERGOAT.

**Nombre de sociétaires :** 9 **Présents :** 9 **Votants :** 9 **Procurations** : 0

**PRESENTS** : KERGOAT Yann, LE QUELLEC Laurent, CARN Sandrine, GUEGUEN Annie, LE FLOC'H Aurélie, SALAÜN Ingrid, RENVEZ Guillaume, LE COZ Erwan, JOURNAUX Nicolas (suppléant de Mme BASSET)

**ABSENTS :** BASSET Hélène

**OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES**

Monsieur Le Maire, Président de la Caisse des écoles rappelle la composition du Conseil d'administration et précise qu'il convient de procéder à l'élection de deux membres élus par les sociétaires pour une durée de trois ans.

Ceux-ci sont élus au scrutin uninominal avec un seul tour de scrutin quelque soit le nombre de votants.

Le Président propose ensuite de procéder à l'élection des deux délégués par vote à main levée.

Les candidats sont les suivants :

- Guillaume RENVEZ
- Erwan LE COZ
- Ingrid SALAÜN

**Sont élus :**

- Guillaume RENVEZ à 9 voix
- Erwan LE COZ à 9 voix
- Ingrid SALAÜN à 9 voix

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Yann KERGOAT

Le président de la caisse des écoles